



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 67

Votants : 77 (dont 10 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 24

OBJET :

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

**TERRITOIRE
D'INDUSTRIES**

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la n°34 et à partir de la délibération n°37) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°38 et à partir de la délibération n°42A/) – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI (à partir de la délibération n°11) – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la n°41 et à partir de la délibération n°44) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET - G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) – M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°25) - S. FONTAINE (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37) – MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. P. COLAS à J. TERRACOL - B. BAYLAUCQ à JS. LALOY – JY. CHEGUT à P. SEMET - MC. VALLAT à A. DAUPHIN – J. BLETTERY à N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – YJ. BIGNON à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) - B. KAJDAN à JL. GUITARD - JJ. MARMOL à C. GRELET (à partir de la délibération n°26) - S. FONTAINE à MO. COURSOL (à partir de la délibération n°38) - W. PASZKUDZKI à M. MORGAND – JP. SALAT à C. BENOIT (à partir de la délibération n°38) - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **13 DEC. 2019**

Publiée ou notifiée

le : **13 DEC. 2019**

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de développement économique,

Vu l'examen par la commission économique du 14 novembre 2019,

Considérant que le territoire d'industrie Riom Vichy regroupant les communautés d'agglomération de Riom Limagne Volcans, Vichy Communauté et les communautés de communes Saint Pourçain Sioule limagne, et Combrailles Sioule et Morge a été identifié lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 comme territoires d'industries,

Considérant que ce programme entend relancer les dynamiques industrielles dans le cadre d'une stratégie de reconquête et de développement industriel des territoires pour laquelle l'Etat s'engage à hauteur de 1,3 milliard d'euros,

Considérant que cette initiative se veut décentralisée et s'inscrit ainsi en cohérence avec les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Considérant que l'ensemble des dispositifs de soutien financiers portés par l'Etat (et ses opérateurs), et par la Région Auvergne Rhône Alpes pourront être mobilisés et/ou capitalisés pour appuyer la structuration et le développement des projets de territoires en faveur de l'industrie et de son attractivité,

Considérant la gouvernance locale de la démarche qui associe les élus, institutions et représentants des industriels du territoire,

Considérant qu'un protocole d'accord Territoire d'industries sera signé sur la période 2020-2022 et reprendra le plan d'actions du territoire joint aux présentes en s'inscrivant dans les axes définis au niveau national (attirer, recruter, innover, simplifier), ainsi que l'organisation du pilotage et les modalités de suivi et d'évaluation,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver le plan d'action annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le M. Président ou son représentant à signer le protocole d'accord territoire d'industries ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

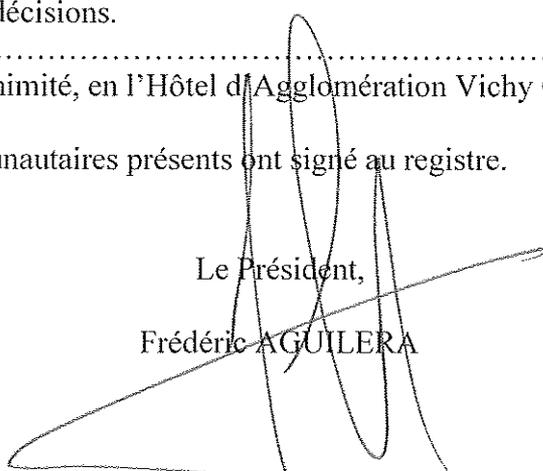
- d'approuver le plan d'actions annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord territoire d'industrie dont un projet est annexé,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 5 décembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE RIOM-VICHY RIOM-VICHY 2020-2022

ENTRE

Le « Territoire d'industrie Riom-Vichy Riom-Vichy » représenté par :

Ci-après, dénommées les « intercommunalités » :

- La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge, représentée par son Président Jean-Marie Mouchard,
- La communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne représentée par sa Présidente, Véronique Pouzadoux,
- La communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans représentée par son Président Frédéric Bonnichon,
- La communauté d'agglomération Vichy Communauté représentée par son Président Frédéric Aguilera,

D'une part,

ET

Ci-après, dénommés les « partenaires publics » ;

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes représenté par son Président,
- L'État représenté par le Préfet de département,
- La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional,
- Bpifrance représenté par son directeur régional,
- Pôle emploi représenté par son directeur régional,
- Business France représenté par son directeur interrégional,
- L'ADEME représenté par son directeur régional.

D'autre part,

AINSI QUE :

Ci-après, dénommés les « **partenaires économiques et industriels** »

- Les industriels, représentés par Mr François LIGIER,

ce dernier constituant avec M. Bonnichon le binôme en charge de la conduite de ce programme « Territoire d'Industrie Riom-Vichy ».

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « **signataires** ».

- Vu** la délibération n°AP-2019-03 / 06-3-2752 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 28 et 29 mars 2019 autorisant le président à signer ;
- Vu** la délibération n° xxxxxx de la Commission permanente du Conseil régional en date du xxxxx déléguant l'approbation des contrats Territoires d'industrie ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Communauté en date du 5 décembre 2019 autorisant le président à signer ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Riom Limagne et Volcans en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Saint-Pourçain Sioule Limagne en date du 12 décembre 2019 autorisant le président à signer ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Combrailles Sioule et Morge en date du 12 décembre 2019 autorisant le président à signer ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **Un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **Un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut » ;
- **Un principe de programmation évolutive pour permettre la production de nouvelles fiches actions et répondre**, au fur et à mesure, aux besoins qui pourraient émerger.

Le projet de « Territoire d'industrie Riom-Vichy » qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

Enjeux du Territoire d'industrie Riom-Vichy :

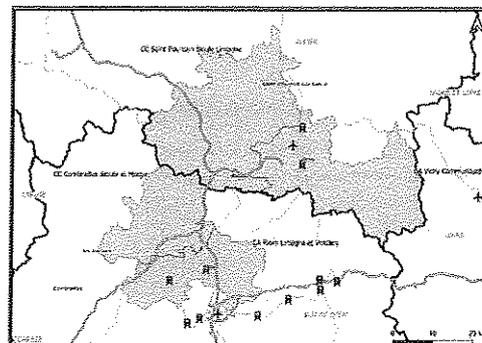
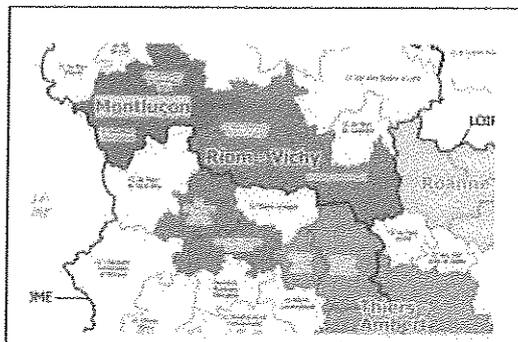
Le territoire **Riom-Vichy** a été identifié « **Territoires d'industrie** » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

4 EPCI

2 DEPARTEMENTS

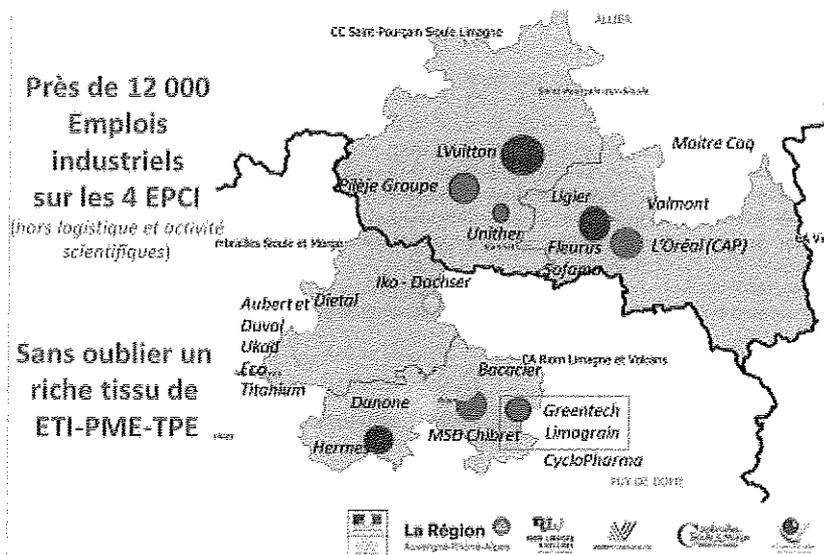
203 000 hab

Équivalent de l'agglomération de Clermont-Ferrand

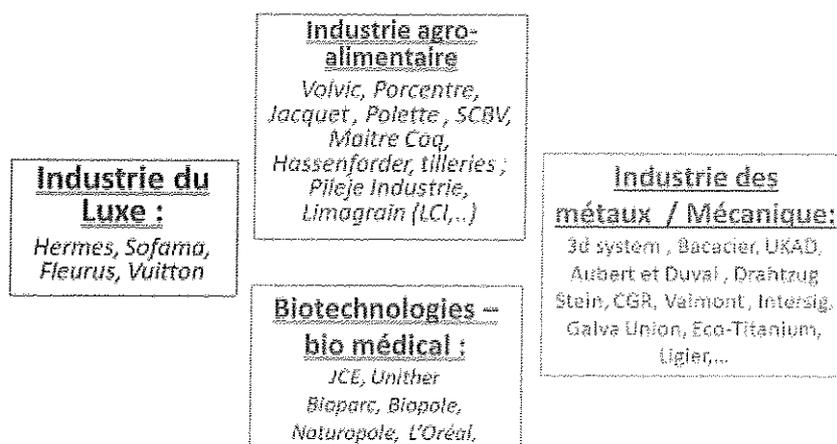


*Un bassin industriel riche et diversifié,
desservi par des axes routiers et ferroviaires majeurs.*

Les différentes réunions de travail et diagnostics réalisés ont mis en exergue un territoire composé de :



bénéficiant d'un tissu industriel diversifié :



Et constituant un territoire de notoriété et d'innovation.

Notoriété de marques territoriales : Volvic et Vichy

Des activités industrielles d'export dans le luxe, l'agroalimentaire, les métaux et l'industrie mécanique et électrique

Un territoire d'innovation : Biotechnologies, Véhicule autonome, Plasturgie, Titane (métaux), le label Frenchtech

Ce travail de diagnostic a permis d'identifier des problématiques majeures et partagées par les 4 EPCI :

- **Des difficultés de recrutement toutes filières confondues et notamment des problématique de métiers, la mobilité, l'attractivité, le savoir-être..**
- **Les problématiques liées à la formation : manque de connaissance, perception des métiers industriels, absence de sessions.**
- **Les difficultés de services : les gardes d'enfants, la mobilité et les transports, le logement,...**
- **La situation complexe et insatisfaisante de la desserte ferroviaire et aérienne,**
- **Les infrastructures numériques et la couverture du territoire**
- **La complexité des projets de développement et d'implantation de projets industriels nouveaux.**
- **L'attractivité et perception du territoire (image, territoire industriel et d'emplois,...)**

Ambitions et priorités

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial pour **l'affirmation d'un pôle industriel structurant et d'équilibre régional au nord de la Métropole Clermontoise.**

Il s'agit aujourd'hui

- **D'apporter une meilleure visibilité aux métiers industriels et aux formations correspondantes. Les entreprises portent des opportunités d'emploi durable pour la population du territoire. Cependant, elles sont confrontées à des difficultés de recrutement quel que soit leur secteur d'activité alors que de forts besoins existent. Un travail sur la formation, l'image des emplois industriels et l'accueil (mobilité, parcours résidentiel) constitue donc une des clés de réussite essentielles. Il s'agit à la fois d'améliorer l'accès et le maintien dans l'emploi, grâce à une connaissance plus fine des besoins de recrutement du territoire (vitrine des emplois), mais également d'être dans une démarche d'anticipation, afin de mieux former aux métiers en évolution ou en tension ;**
- **De conforter et développer des activités productives tant en milieu urbain que rural, activités qui ne peuvent se faire sans résoudre en amont de la conception des projets les contraintes environnementales qu'elles peuvent générer ; en s'affirmant comme territoire d'opportunités et d'accueil permettant le déploiement de projets industriels d'envergure avec un foncier sécurisé et adapté ;**
- **De maintenir une économie diversifiée déjà existante qui constitue un atout pour favoriser et répondre davantage aux besoins des habitants en termes d'emplois et à ceux des entreprises en termes de relations économiques ;**
- **D'impulser et accompagner les initiatives portées par les entreprises du territoire à dominante durable, circulaire et innovante ;**
- **Etre un territoire qui agit et met en réseau les acteurs, sachant mutualiser les compétences, expériences ainsi que les équipements notamment liés à la formation.**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes mène une politique ambitieuse de développement de la compétitivité de son secteur industriel.

Comme énoncé dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016, Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française par son volume d'emplois industriels et l'une des premières en valeur ajoutée relative. Ce socle industriel abrite des filières d'excellence porteuses d'avenir qui disposent d'une bonne visibilité à l'international (biotechnologie, industrie pharmaceutique, micro et nanotechnologie, chimie, nutrition-alimentation-santé, biologie fondamentale, décolletage et plasturgie...).

Par ailleurs, les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent s'appuyer sur un écosystème particulièrement favorable à l'innovation, vecteur essentiel de développement et de dynamisme de l'économie et de création d'emplois. Ainsi, la région accueille des centres de recherche majeurs au plan national, des pôles de compétitivité et clusters régionaux labellisés, de nombreuses structures d'accompagnement et de valorisation de la recherche (IRT, IHU, SATT) et d'un enseignement supérieur performant et reconnu qui reflète l'excellence scientifique de la région dans des domaines variés et complémentaires.

Avec 17,8% de l'emploi régional dédié à l'industrie, première région française en volume d'emplois, et parmi les premières régions européennes comparables, la Région porte l'ambition de renforcer sa position de leader national dans l'industrie et de rejoindre le peloton de tête des régions européennes en termes de puissance industrielle.

Pour ce faire, l'intervention de la Région repose sur 3 axes et 3 leviers d'action, mentionnés dans le SRDEII

- **Axe 1** - Renforcer la compétitivité globale de l'entreprise et soutenir ses projets de développement, créateurs d'emplois : via des programmes massifs (subventions, financements et accompagnements conseil), ouverts au plus grand nombre, facilement mobilisables, mises en œuvre avec réactivité et permettant de générer un effet levier sur les prises de décision des dirigeants d'entreprises, en lien avec la nouvelle agence régionale.
- **Axe 2** - Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes un champion européen grâce à ses domaines d'excellence : Industrie du futur et production industrielle ; Bâtiments et Travaux Publics ; Numérique ; Santé ; Agriculture, Agroalimentaire, Forêt ; Energie ; Mobilité, systèmes de transport intelligents ; Sport, montagne et tourisme. Les pôles de compétitivité et clusters régionaux labellisés sont au cœur de cette stratégie régionale formalisée par le SRDEII et le SRESRI, et sont des acteurs majeurs pour faire vivre et alimenter les 8 domaines d'excellence de la Région.
- **Axe 3** - Jouer collectif pour accélérer les projets d'investissements dans les équipements et infrastructures sur les territoires, via sa relation à l'intercommunalité, premier partenaire économique de la Région sur les territoires.

Par ailleurs, la Région souhaite :

- **Levier 1** - Redonner le goût de l'entreprise, en aidant les entreprises à recruter : Renforcer l'attractivité des métiers et des secteurs à travers l'orientation professionnelle ; Proposer aux entreprises une offre de formation adaptée ; Encourager les entreprises à développer les compétences de leurs salariés...
- **Levier 2** – Développer l'accès de nos entreprises à de nouveaux marchés,
- **Levier 3** – Accompagner la révolution numérique.

La Région, assurant le pilotage du dispositif "Territoire d'industrie", recherchera la meilleure articulation avec ses dispositifs de droit commun.

Convention

Article 1 - Objet

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Riom-Vichy

Le présent contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie Riom-Vichy, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional et préside un comité de pilotage régional qui définit les orientations stratégiques régionales pour les territoires d'industrie, valide les demandes d'évolution des périmètres territoriaux et approuve les contrats de chaque Territoire d'industrie ;
- **L'État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie Riom-Vichy, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;
- **Les intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie Riom-Vichy et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat.
- **Les industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie Riom-Vichy et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
- **Les opérateurs publics et autres partenaires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie Riom-Vichy ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Article 3 - Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargé d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
- Une instance locale « Comité de Projet » chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat animée par le binôme en charge du dispositif et regroupant les représentants Elus des EPCI, 1 représentant de la Région AURA, les services de l'Etat (Sous-préfecture, Direccte, Dreal, etc.), les chambres consulaires ;
- Un comité opérationnel et industriel (COI) composé des entreprises représentatives de chacun des EPCI (7 à 8 par territoire),
- Une équipe projet composée des techniciens en charge des questions économiques au sein des intercommunalités et de la Région, et le cas échéant des autres partenaires. L'animation du dispositif pourra être assurée par un poste partagé entre les différents partenaires (Animateur Territoire d'Industrie)

Ils s'accordent sur

- Des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...);
- La fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- Les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

Article 4 - Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le Territoire d'industrie Riom-Vichy. **Chacune des actions fait l'objet d'une fiche annexée, dument approuvée par les signataires concernés.**

Elles feront l'objet d'une instruction par l'ensemble des opérateurs publics signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et disponibilités d'enveloppe.

De nouvelles fiches actions pourront être ajoutées pendant la durée du contrat après validation par le comité de projet. Le comité de pilotage régional en sera informé.

Article 5 - Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie Riom-Vichy concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6 - Suivi et évaluation

La Région Auvergne-Rhône-Alpes fournira un outil de suivi des plans d'actions des Territoires d'Industrie en lien avec les partenaires concernés.

Cet outil permettra de contribuer au pilotage régional et national et au suivi de l'avancement du dispositif.

Les partenaires s'engagent à communiquer au Comité de pilotage régional toute information qui permettra de connaître les modalités de mise en œuvre du programme et les résultats obtenus.

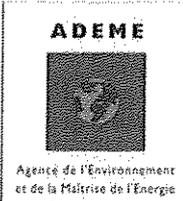
Les partenaires nationaux fourniront une grille d'analyse et d'indicateurs qui contribueront à réaliser l'évaluation du plan d'action.

Article 7 - Traitement des litiges

À défaut d'accord amiable, le règlement des litiges se fera devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Riom, le
en 10 exemplaires

 <p>M.</p>	<p>La Région Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Laurent Wauquiez</p>	<p>bpifrance</p> <p>M.</p>	<p>BANQUE des TERRITOIRES</p> <p>M.</p>
---	--	-----------------------------------	--

 <p>M.</p>	 <p>M.</p>	 <p>M.</p>
---	---	--

	<p>Pour le territoire d'Industrie Riom-Vichy Frédéric Bonnichon</p> <p>Pour les Industriels, François Ligier</p>
---	--

 <p>La Présidente</p>	 <p>Le Président</p>	 <p>Le Président</p>	 <p>Le Président</p>
---	--	--	--

PROGRAMME D' ACTIONS DETAILEES

<p style="text-align: center;">AXE 1 : RECRUTER</p>	
<p>2. ACCES A L'EMPLOI ET RECRUTEMENT</p>	
<p>1. FORMATION</p>	
<p>Connaître, faire connaître, développer les formations, former... le rôle du Territoire d'Industrie se doit, d'une part, d'être en amont pour freiner les problématiques actuelles (métiers en tension) et d'autre part, d'accompagner les acteurs de la formation pour résorber les situations de crises rencontrées par plusieurs entreprises</p>	
<p>➤ Mieux connaître <u>les potentialités de formation</u> sur et à proximité des 4 territoires (recensement précis, taille de promos, besoin pour conforter ou développer des filières,) et faire le lien avec les entreprises et les besoins en temps réel (informations détaillées, besoin de stages, mise en adéquation offre—demandé,...)</p>	<p>➤ Déterminer les carences au sein de filières à identifier par l'intermédiaire de GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et Compétences) : industrie agro-alimentaires, mécanique, métallurgie / Logistique / ...</p>
<p>➤ <u>Valoriser les métiers de l'industrie dès les premiers cycles du collège</u> (5^{ème}-4^{ème}) avec des actions spécifiques de découverte des métiers tant pour les scolaires / Les parents / les professeurs : visite d'entreprises, vidéos, prise en charge des transport, organisation de salon à l'image du réseau SMILE,...</p>	<p>➤ <u>Accompagner et faciliter l'embauche de stagiaires / Alternants / VTE</u> par les entreprises du territoire d'Industrie : base de données stages/portail unique ; mutualisation des offres ; accompagnement aux logements (voir fiche simplifier ; organisation de journées partenaires, prise en charge de frais : transports/.....)</p>
<p>➤ <u>Accompagner les organismes de formations</u> (traditionnels : GRETA) et en cours de structuration (Agences intérim) pour l'organisation de formation de courte durée sur les métiers en tension avec en point d'orgue la mutualisation <u>des plateaux techniques</u> ou des sites de formations existants (collèges-lycées pendant les périodes scolaires, etc..)</p>	<p>➤ <u>Observatoire de l'emploi/base de données qualifiée</u> : portail unique TI renvoyant sur les sites de la filière emploi et communication sur l'offre (partenariat régulier avec la presse locale : les mercredis de l'emploi industrie). Partage des bonnes pratiques entre les acteurs de l'emploi ou des entreprises elles-mêmes qui s'organisent en interne. En cohérence avec les plate-formes existantes (Nos emplois, nos talents / etc...)</p>
<p>➤ <u>Création d'un campus/plateau technique des métiers du luxe/cuir</u> sur le département de l'Allier à vocation pluri-entreprises pour répondre à une demande forte et qui se confirme depuis plusieurs années</p>	<p>➤ <u>Organiser des événements dédiés</u> à l'emploi par filière, métiers, zones géographiques, etc... : Salon de l'Emploi, opération Entreprises Ouvertes</p>
<p>➤ <u>Développement de la e-formation et du e-recrutement</u> grâce à la réalité virtuelle et la réalité augmentée.</p>	

AXE 2 : INNOVER DURABLEMENT

1.INNOVATION DURABLE ET ECONOMIE CIRCULAIRE

- Accompagner les projets d'envergure pour la production d'énergie décarbonnée et durable (Certificat vert, méthanisation à Pulvérières, énergie photovoltaïques pour recharge de batteries à Vichy co, station bio-GNV/ Hydrogène
- Accompagner les projets industriels s'engageant dans l'économie circulaire : Aubert et Duval/Eco-Titanium sur le territoire des Combrailles
- Développer les bonnes pratiques de l'économie circulaire avec des actions concrètes auprès des entreprises et en ZA : (RLV : recyclage des déchets, filières de retraitement, mutualisation des pratiques...) et duplication
- Communiquer et partager dans le cadre d'aménagement de ZA les démarches environnementales, urbaines, foncières, permettant l'émergence de zones qualitatives en vue de label/certification (démarche ISO 1400 / PALME/...)

2.INNOVATION NUMERIQUE

A noter que les problématiques/Attentes liées au haut-débit sont primordiales pour les entreprises mais jugées comme étant du ressort des collectivités régionales pour leur déploiement avec en question-clé : quelles solutions pour accélérer et améliorer le déploiement ?

- Mutualiser et partager les projets mis en œuvre à échelle communautaire de type laboratoire numérique (Fab Lab) pour répondre au mieux aux attentes des entreprises (notamment TPE/PME) : savoir-faire, complémentarité, gestion et fonctionnement ...

3.INNOVATION DE LA FILIERE BIOTECHNOLOGIE /BIOMEDICAL

- Accompagner le développement d'initiatives en faveur des biotechnologies existantes sur le site du NATUROPOLE, le BIOPARC (Allier) et du BIPOLE (Puy-de-Dôme) : projet d'une plateforme RetD de sélection variétale haut débit (ingrédients santés objectivités), accompagnement du cluster Végépolys Vallées, etc...

4.MUTUALISATION DES SAVOIRS ENTRE ENTREPRISES – innovation organisationnelle et technologique

- Remettre en place un échange de bonnes pratiques entre entreprises (type MILIVO) notamment entre les ETI/grandes entreprises et les TPE/PME : intervention de salariés pour accompagnement/pédagogie/ cybersécurité/...
- Orienter, mettre en réseau, accompagner les TPE/PME qui ont des projets nécessitant l'intégration de technologies non maîtrisées ou non connues en interne (renvoi sur l'axe Simplifier
- Imaginer une plateforme qui ferait converger les différents acteurs (qui travaillent aujourd'hui en silos) et qui permettrait aux entreprises d'accéder plus rapidement et plus simplement aux informations/acteurs (lien avec l'action mentionnée dans le paragraphe précédent).

AXE 3 : ATTIRER

<p>1. <u>MARKETING TERRITORIAL</u> Définir et mettre en œuvre une démarche promotionnelle et valorisante à deux échelles (Territoire Industrie / EPCI) et pour 2 cibles (public national, public local), en partenariat avec les entreprises</p>	<p>2. <u>MOBILITE OPTIMISEE DES SALARIES</u> Optimiser et faciliter le déplacement des salariés des entreprises au sein des ZA ou entre ZA (jusqu'aux gares, parking de co-voiturage), ... /</p>	<p>3. <u>PARCOURS RESIDENTIEL</u> Accompagner l'arrivée de nouveaux salariés ou créateurs sur le territoire en apportant des réponses adaptées à leurs attentes et lever les difficultés d'installation (logement, emploi du conjoint...)</p>	<p>4. <u>IMMOBILIER ENTREPRISES / FONCIER</u> Mieux connaître l'offre, répondre à des demandes spécifiques (fret), et reconquérir les espaces non valorisés</p>
<p>➤ <u>Définir une stratégie</u> (cohérente avec Marque Auvergne / ARAE) à échelle du TI et à échelle des EPCI pour des campagnes de communication d'ensemble ou territoriale utilisables par chaque EPCI, par les entreprises, par le TI... (vidéo sur l'entreprise, du cadre de vie, sur les aides...)</p>	<p>➤ <u>Bilan des PDU existants et des habitudes de flux pendulaires</u> à échelle de chacun des territoires, avec notamment le lien entre transports collectifs (bus/train...) et les zones d'emplois (ZA, pôle industriel, etc.) / Benchmark national</p>	<p>➤ Apporter des solutions liées à l'hébergement par la création <u>d'outils innovants</u> (pépinière de logements en création ou rénovation de friches) ou de partenariats renforcés avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire</p>	<p>➤ Foncier : étendre <u>l'observatoire éco existant</u> sur RLV et Vichy co (Agence Urbansime) autres EPCI. Partage d'expériences, et partage d'information dans le cas de demande non pourvues</p>
<p>➤ Choisir les bons <u>supports et canaux de communication</u> : réseaux sociaux, campagne de pub, films interne entreprises, salons nationaux (Global Industrie avec la Région AURA, etc..) et les vecteurs : missions d'influenceurs économiques</p>	<p>➤ Recherche de solutions pour mise en œuvre de <u>transports spécifiques</u> et <u>engagement de phases d'expérimentation</u> sur 1 ou 2 EPCI (PDU intercommunautaire, véhicules électriques en autopartage,...)</p>	<p>➤ Mettre en place une cellule d'accompagnement via le réseau existant <u>pour l'emploi du conjoint</u> (accompagnement individualisé/ animation réseau/Bourse emplois) et l'arrivée de la famille (kit d'arrivée, voir action 1.3)</p>	<p>➤ <u>Reconquérir les espaces en friche</u> avec le soutien des services de l'ETAT en vue de cessions ou reconstructions (par les EPCI, la SPL,...) : diagnostic Fiches (3 EPCI : VC, CSM, SPSL) - engagement d'une opération de reconquête de friches (RLV : friche de l'entreprise Selectis / Vichy Co : Montpertuis) - Anticiper les mutations de sites industriels en difficultés/cessation</p>
<p>➤ Définir des <u>kits de présentation et de découverte</u> du territoire pour les nouvelles arrivées (recrutements, salariés en mutation, services scolaires/garde, aides au logement.....)</p>	<p>➤ Etudier la mise en place de <u>services adaptés</u> aux contraintes du monde de l'industrie telles que les crèches à horaires spécifiques : expérimentation sur un à deux EPCI (rayonnement géographique)</p>	<p>➤ <u>Qualifier les zones d'activités</u> (voir axe 3 Innovation)</p>	<p>➤ Etude de <u>potentiel et de développement du fret ferroviaire</u> sur les ZA des 4 EPCI (ou hors ZA)</p>

AXE 4 : SIMPLIFIER

En cohérence avec le Rapport Kasbarian (septembre 2019)

A noter que sur cet axe, l'Etat a missionné le Député Mr Kasbarian pour la rédaction d'un rapport destiné à identifier les problématiques récurrentes rencontrées par les entreprises ou les aménagements, d'une part ; et pour définir des préconisations d'actions d'autre part

1.GESTION DU FONCIER ET DES ZA

➤ Identifier des projets réussis de « création de zone d'activités » sur des délais raisonnables et adaptés au temps de l'Economie, notamment dans les phases d'acquisition, de pré-études (archéologie, étude d'impacts), et de réalisation des travaux (Chantier 2 du rapport KASBARIAN) : anticiper les procédures en mettant à disposition des entreprises des « sites industriels clés en mains » avec des pré-études réalisées

➤ Anticiper les évolutions et la modularité des PLU grâce aux outils existants : zone 2au, PIG (projet intérêt général)... et en faisant figurer dans les PLU/PLUi une mention permettant l'évolution en cas de projet d'envergure (critère à définir : nombre d'emplois, typologie de production industrielle,...)

➤ Communiquer et partager dans le cadre d'aménagement de ZA les démarches environnementales, urbaines, foncières,... permettant l'émergence de zones qualitatives et en cohérence avec les contraintes réglementaires (Axe 3 : innover)

2.PROJET INDUSTRIEL: IMPLANTATION, EXTENSION, etc...

➤ A l'image de la démarche « France Expérimentation », permettre des parcours dérogatoires pour les projets d'implantation ou de développement générateurs de valeur ajoutée pour le territoire (emplois, transformation locale, logique de filière...): études d'impact « 4 saisons » raccourcies, autorisation anticipée de démarrage des travaux, consultation électronique du public au lieu d'enquête publique, ... (Chantier 4 du rapport Kasbarian : mobiliser le pouvoir de dérogation du Préfet pour mieux tenir compte des circonstances locales des projets)

➤ Identifier sur le territoire Riom-Vichy des sites pilotes de ZA en cours d'aménagement ou prêts à accueillir des implantations industrielles (démarche initiée par la Délégation aux Territoires d'Industrie) pour un accompagnement spécifique

3.ACCUEIL, LOGEMENTS

➤ Définir des partenariats avec les bailleurs sociaux pour permettre l'affectation de logements (sociaux) pour les stagiaires/ Alternants / VTE en cours de contrats dans une entreprise industrielle : situation dérogatoire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 24 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/12/2019

Objet de l'acte :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TERRITOIRE D'INDUSTRIES

Date de décision: 05/12/2019

Date de réception de l'accusé 13/12/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 05DEC2019_24

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191205-05DEC2019_24-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .4

Finances locales

Interventions économiques

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 24.pdf (99_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019_24-DE-1-1_1.pdf)